Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 037-213700032-20260625-26_101-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE
LA VILLE D'AMBOISE

Séance du 25 juin 2026

Délibération n° 26-101

Date de la convocation : le 19 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33
Ayant donné procuration : 7
Absents excusés : 7
Absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Brice RAVIER, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, Mme Sandra GUICHARD, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, Mme Evelyne LAUNAY, Mme Karine ROUMANEIX, , M. Lionel LEVHA, Mme Régine FAVIA, Mme Sylvie GÉRARD, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Marie-France MORCHOISNE, M. Ahmet BOZDAG, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Alexis BOSSARD, Mme Natacha DESSON, M. Thomas SORET, Mme Mouna ESSAOUARI, Mme Evelyne LATAPY, M. Jean-François BOURDIN, Mme Astrid CAILLE, M. Joël ASSI-ALLET, Mme Sophie PARISIS, M. Maxime MAINTIER, M. Joffrey POINTLANE.

Étaient excusés : M. Jean CORNUAULT donne pouvoir à M. Alain DESHAYES, M. Johnny VERCOUILLIE donne pouvoir à M. Alexis BOSSARD, M. Sylvain GREVEDON donne pouvoir à Mme Myriam SANTACANA, M. Luc FAVIA donne pouvoir à M. Lionel CHISSON, M. Yves AGUITON donne pouvoir à M. Brice RAVIER, M. Philippe LAVILLE donne pouvoir à M. Maxime MAINTIER, Mme Rachel MALNOURY donne pouvoir à Mme Natacha DESSON.

Secrétaire de Séance : Mme Chantal ALEXANDRE.

OBJET : COMMERCE
Modalités ouvrant droit au remboursement des abonnés du marché

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu l'arrêté municipal n°SCT_24_109 portant sur le règlement des conditions d'occupation du domaine public des marches hebdomadaires ;

Vu l'avis de la commission dynamisme économique du 04 juin 2026 ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 037-213700032-20260625-26_101-DE

Considérant la modification de certains éléments liés à l'organisation des marchés hebdomadaires, il est proposé d'instaurer des modalités permettant, dans certains cas, l'interruption ou l'ajustement des abonnements des commerçants.

Considérant qu'il convient de prévoir des dispositions spécifiques pour certaines situations particulières concernant les commerçants abonnés aux marchés hebdomadaires, notamment en cas de paiement déjà effectué, de cessation d'activité et de cession de fonds de commerce, de départ à la retraite ou d'arrêt maladie ;

Considérant que les modalités définies par la présente délibération permettront de régulariser certaines situations intervenues depuis le 1er janvier 2026.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'instauration des modalités suivantes relatives aux abonnements des commerçants des marchés :
 - Possibilité d'interrompre, d'ajuster ou de rembourser l'abonnement en cas de paiement déjà effectué, sur présentation d'un ticket/d'une facture acquittée ;
 - Possibilité d'interrompre, d'ajuster ou de rembourser l'abonnement en cas de cessation d'activité et cession de fonds de commerce ;
 - Possibilité d'interrompre, d'ajuster ou de rembourser l'abonnement en cas de départ à la retraite ;
 - Possibilité d'interrompre, d'ajuster ou de rembourser l'abonnement en cas d'arrêt maladie dûment justifié.

- D'autoriser la prise en compte et la régularisation des situations intervenues depuis le 1er janvier 2026, sur présentation des justificatifs nécessaires ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder aux ajustements administratifs et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 037-213700032-20260625-26_101-DE

POUR : 33 (M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, Mme Sandra GUICHARD, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Jean CORNUAULT, Mme Evelyne LAUNAY, M. Johnny VERCOUILLIE, Mme Karine ROUMANEIX, M. Sylvain GREVEDON, M. Luc FAVIA, M. Lionel LEVHA, M. Yves AGUITON, Mme Régine FAVIA, Mme Sylvie GÉRARD, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Marie-France MORCHOISNE, M. Ahmet BOZDAG, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Alexis BOSSARD, Mme Natacha DESSON, M. Thomas SORET, Mme Mouna ESSAOUARI, Mme Evelyne LATAPY, M. Philippe LAVILLE, M. Jean-François BOURDIN, Mme Astrid CAILLE, M. Joël ASSI-ALLET, Mme Sophie PARISIS, Mme Rachel MALNOURY, M. Maxime MAINTIER, M. Joffrey POINTLANE)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

POUR EXTRAIT CONFORME,

La secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Chantal ALEXANDRE
Date de signature : 09/07/2026
Qualité : Amboise - 5ème Adjoint

Maire d'Amboise
Brice RAVIER

Signé électroniquement par : Brice RAVIER
Date de signature : 09/07/2026
Qualité : Amboise - Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (238 rue de la Bretonnerie- 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr